

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2004-190 R1		Diffusion : A	Date d'émission : 16 février 2005	Page : 1/1
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	<i>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</i>				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet		Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : F-2004-190 édition originale			
Responsable de la navigabilité du matériel : EADS SOCATA		Type(s) de matériel(s) : Avions TBM 700			
Certificat(s) de type n° A.010 Fiche(s) de données n° A.010					
Chapitre ATA : 27	Objet : Commandes de vol - Graissage des tiges des vérins de trim profondeur				

AVIS D'ANNULATION

Cette Révision 1 annule la consigne de navigabilité (CN) F-2004-190 qui est remplacée par la CN F-2005-034.

Cette Révision de CN est approuvée sous la référence AESA n° 2005-1387 du 09 février 2005.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 15 janvier 2005
Révision 1 : Dès réception à compter du 16 février 2005